

*L'ajournement*

parce que les marchés directement au Sud étaient envahis par les sociétés côtières. S'il y avait eu une seule société vendeuse qui aurait pu acheter le papier ici même au Canada à toutes ces sociétés de la côte ouest, nous vendrions du papier journal à la Chine depuis quinze ans déjà. C'est vrai qu'il y a une société qui en vend beaucoup. Je tiens à la féliciter. Ne seriez-vous pas las, monsieur l'Orateur, si vous essayiez depuis 15 ans de réaliser une telle entreprise?

Je passe maintenant à ma dernière série de propositions. Je pense en avoir dit suffisamment pour vous faire comprendre mon point de vue. Plutôt que de condamner cette sale affaire, cette blague stupide qu'a été l'envoi de certains de nos fonctionnaires les plus importants pour s'occuper de cette question de sous, n'aurait-il pas été préférable que le gouvernement lance, il y a des années, un programme pour s'occuper de ce qui aurait dû être fait pour faire face aux nouvelles réalités? J'ai fait ces propositions la première fois à la Chambre en octobre 1964. C'était il y a 14 ans. J'ai répété ce discours à maintes reprises pour essayer d'attirer l'attention sur nos besoins. Mais tout n'a été que supercherie, affectation et prétention—cette histoire de tourner en rond et de s'exposer comme des singes. Et chacun sait à quelle partie du singe je fais allusion. Je tiens simplement à dire que plutôt que de perdre notre temps ces 15 dernières années, nous aurions dû régler cette histoire désuète de tarifs et mettre au point des projets de politique qui auraient pu assurer au Canada un nouveau rôle commercial sur une base positive plutôt que négative.

**M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin):** Monsieur l'Orateur, il est maintenant si près de dix heures que je juge préférable de dire qu'il est dix heures plutôt que de ne pouvoir prononcer quelques phrases.

**MOTION D'AJOURNEMENT**

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

**RADIO-CANADA—ON DEMANDE D'ÉTENDRE LES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS DE MOINS DE 500 HABITANTS**

**M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria):** Monsieur l'Orateur, vendredi dernier, le 12 mai, en l'absence du secrétaire d'État, j'avais demandé au ministre des Communications de bien vouloir sensibiliser ses collègues du Conseil des ministres à une récente décision de la Société Radio-Canada visant à restreindre son plan accéléré de rayonnement aux localités où il se trouve, selon les recensements de 1971 et de 1976, au moins 500 personnes de langue minoritaire officielle. Plusieurs collectivités qui comptaient donc obtenir éventuellement un service de télévision, soit dans la langue française, soit dans la langue anglaise, ont maintenant été mises à l'écart.

J'estime que cette question est urgente et vu qu'il n'est pas possible pendant la période des questions d'étaler tous les faits se rapportant à un problème tel que celui-ci, et bien qu'il ne soit pas possible au ministre d'y répondre de façon adéquate au nom de Radio-Canada, il me semble important néanmoins d'attaquer le problème de front en l'exposant au grand jour.

[M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain).]

L'essentiel des informations qui me sont parvenues sous forme de lettres de la Société Radio-Canada la semaine dernière sont contenues dans le paragraphe suivant, et je cite:

En effet, c'est à regret que nous avons dû retrancher du plan accéléré de rayonnement certains projets dans des localités dont la population de langue française...

... et c'est là la situation qui me concerne...

s'est révélée trop peu nombreuse, compte tenu des coûts de réalisation. Ils avaient été inscrits dans le plan à la phase préparatoire et de mise en place.

... les plus récentes statistiques sur la langue maternelle ont contraint la Société d'abandonner ces projets, faute de pouvoir respecter la norme de 500 personnes. Veuillez croire que les services de recherches, à la demande de la planification, n'ont rien négligé pour analyser à fond les données des recensements de 1971 et de 1976, avant d'en arriver à cette conclusion.

Vendredi dernier j'ai qualifié cette décision d'injuste: j'ai demandé que le conseil des ministres convainque la société Radio-Canada de revenir sur sa décision afin d'endiguer le taux effarant d'assimilation. Il est évident que l'absence d'écoles de langue française, de services gouvernementaux dans la langue d'usage, de services juridiques, d'une presse et quoi d'autre encore sont de puissants agents d'assimilation. Il n'en reste pas moins que l'absence de radio et surtout de télévision condamne irrémédiablement la communauté francophone à l'assimilation dans bien des régions du pays.

● (2202)

Peut-on et doit-on comme l'a fait la Société Radio-Canada attacher un prix à la dotation de ces services? Quand on sait que le plan accéléré de rayonnement lui-même fut implanté un peu tard dans cette lutte pour la survivance des minorités, il me semble qu'il faudrait redoubler d'efforts au lieu de retrancher à ce moment. La décision de Radio-Canada refléterait-elle par hasard les propos déjà tenus par l'actuel premier ministre québécois qui disait que les minorités sont perdues de toute façon? Est-ce de cela qu'on parle à Radio-Canada? Je n'en serais pas surpris quand je regarde ce que nous avons obtenu jusqu'à maintenant dans ma province du Nouveau-Brunswick mais avec combien de peine, de misère et de lutte!

Au risque de scandaliser, voire même d'offenser ces personnes qui pensent avoir beaucoup fait pour les minorités, je dirai que ce n'est pas assez et que le temps presse pour en faire davantage. Je répète ce que j'ai dit plusieurs fois, c'est à cause de l'absence de service de télévision entre autres dans la langue française que le taux d'assimilation des collectivités minoritaires continue à grimper au grand galop. Le foyer, la famille, est non seulement le berceau de la culture, il est aussi souvent le dernier bastion à résister aux assauts de l'assimilation, et la récente décision de Radio-Canada condamne des douzaines sinon des centaines de petites collectivités à céder. La Société Radio-Canada a pour mandat de cimenter l'unité canadienne et on s'entend généralement pour reconnaître que de ce mandat qui lui fut conféré par le Parlement du Canada, il en découle aussi des obligations envers les collectivités de langue officielle et c'est ce qui est important.

Je regrette la décision de Radio-Canada qui pousse les minorités les plus fragiles, les plus vulnérables, celles qui ont le plus besoin d'aide, à se faire engloutir. Combien seront oubliées, abandonnées, sacrifiées à la suite de cette décision? Il nous faut connaître ces chiffres, monsieur l'Orateur. Il nous faut aussi connaître les coûts de réalisation invoqués pour refuser ces services. Et quant au plan accéléré, je crains que la Société Radio-Canada tombe bien en deçà des objectifs qu'elle s'était fixés au départ.